

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 23 octobre 2008.

Sont présents formant quorum:

- M^{me} la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M^{me} la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec
- M^{me} la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M^{me} la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Est absent :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

La séance est ouverte.

Désignation d'un président de séance

Résolution n° C-2008-65

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

En l'absence du président et du vice-président du conseil, de désigner M^{me} Danielle Roy Marinelli pour présider la séance.

Adoptée

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2008-66

Sur proposition de M. Jean-Marie Matte, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 4. a) 2^o Avis à la CPTAQ : Village des sports.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 25 septembre 2008

Résolution n° C-2008-67

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 25 septembre 2008.

Adoptée

Adoption du règlement n° 2008-28

Résolution n° C-2008-68

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2008-28 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2007-22 régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes.

Référence : Mémoire du 9 octobre 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement n° 187-08 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution n° C-2008-69

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement n° 187-08 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bellechasse.

Référence : Mémoire du 1^{er} octobre 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement de contrôle intérimaire n° 188-08 de la MRC de Bellechasse relatif à la construction de résidences en zone agricole

Résolution n° C-2008-70

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 188-08 de la MRC de Bellechasse relatif à la construction de résidences en zone agricole décrétée en vertu de la Loi.

Référence : Mémoire du 1^{er} octobre 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Règlement n° 110-08 de la MRC de Charlevoix modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Résolution n° C-2008-71

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'île-d'Orléans, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du Règlement n° 110-08 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix puisque la réalisation de l'antenne ferroviaire de Baie-Saint-Paul vers le site de l'ancienne ferme Filbaie est un élément indissociable à la réalisation du train touristique de Charlevoix et à la réfection d'une voie ferrée importante sur le territoire de la CMQ.

Référence : Mémoire du 1^{er} octobre 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Programme gouvernemental de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes

Résolution n° C-2008-72

ATTENDU QUE les municipalités québécoises appuient le Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE la lutte aux changements climatiques dépasse les strictes frontières municipales, qu'elle concerne l'ensemble de la société et qu'elle interpelle le gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'en dépit du fait que la plupart des municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines ont donné suite à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 en adoptant des plans de gestion des matières résiduelles fixant à 60 % l'objectif de récupération et de valorisation des matières résiduelles, peu d'entre elles atteindront l'objectif fixé selon le calendrier;

ATTENDU QUE le gouvernement élabore une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU'il est essentiel que des efforts importants soient déployés pour traiter annuellement les matières putrescibles des territoires visés par les plans de gestion des matières résiduelles, ce qui implique notamment l'implantation de collecte et de technologies capables de traiter et de mettre en marché l'important volume ainsi récupéré;

ATTENDU QUE la Communauté a adopté le 8 novembre 2007 une résolution (Réf. : E-2007-78) demandant au gouvernement la création d'un programme gouvernemental de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes afin de financer les équipements et technologies environnementaux municipaux permettant d'atteindre les objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de contribuer au Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la Communauté a déposé un mémoire lors des audiences en mars 2008 de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale portant sur l'élaboration par le gouvernement d'une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le mémoire de la Communauté contenait une recommandation sur le dossier de la valorisation des matières organiques dont le texte était le suivant :

« De créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des résidus ultimes et des matières organiques, en incluant les boues;

- *Que ce programme reconnaisse les projets déjà réalisés en regard d'infrastructures de valorisation des matières organiques, des résidus ultimes et des boues;*
- *D'engager, dès le prochain budget provincial, les montants nécessaires à ce programme des infrastructures de valorisation afin d'assurer la réussite de la mise en application de la Politique;*
- *D'instaurer dans les meilleurs délais un comité mixte Québec/Municipalités pour la conception d'un tel programme de financement et ses modalités d'application, et de préciser une hiérarchie des filières de valorisation des matières organiques, incluant les boues et des résidus de bois, sur la base du principe de cycle de vie; »*

ATTENDU QUE la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale a souligné de façon répétitive dans son rapport la nécessité de créer un programme de financement pour les infrastructures de valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les municipalités sont à faire des choix technologiques permettant la valorisation des matières organiques et à préparer les budgets annuels;

ATTENDU QU'il convient de réitérer la demande de la Communauté de créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes incluant aussi une aide aux choix technologiques et des compensations en lien avec la mise en place de nouvelles mesures de collecte de ces matières;

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De réitérer au gouvernement du Québec la demande de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes incluant aussi une aide aux choix technologiques et des compensations en lien avec la mise en place de nouvelles mesures de collecte de ces matières et de contribuer au Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques.

De transmettre la présente résolution et la résolution E-2007-78 du 8 novembre 2007 à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la ministre des Finances, aux unions municipales et aux députés de la région de Québec.

D'inviter les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec à adopter une résolution similaire et à transmettre celle-ci aux instances responsables.

Référence : Mémoire du 21 octobre 2008

Responsable : Direction générale

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2008-73

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 23 octobre 2008 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 28 août 2008.
- b) Lettre du 15 septembre 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à la mairesse de la Ville de Lévis concernant la conformité du règlement numéro RV-2008-07-60 édictant un nouveau schéma d'aménagement pour son territoire (Résolution de la CMQ n° C-2008-05).

- c) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 16 septembre 2008.
- d) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 25 septembre 2008.
- e) Courriel de M. Guy Charland de la FQM accusant réception de la résolution C-2008-62 adoptée par le conseil de la CMQ le 25 septembre 2008 et portant sur la régularisation des niveaux et débits du lac Ontario.
- f) Lettre du 26 septembre 2008 de M. Pierre Largy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon, nous transmettant la résolution 2008-225-T concernant l'appui à la MRC de Lajemmerais relative à application du programme «Communautés rurales branchées».
- g) États comparatifs des revenus et des dépenses de la CMQ pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008. Cet état compare les revenus et dépenses à ceux de l'an passé pour la même période. Il compare aussi les revenus et dépenses de l'exercice 2008 à ceux prévus au budget 2008.
- h) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008.
- i) Résolution n° S021008 adoptée le 21 octobre 2008 par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de monsieur André Demers au sujet des redevances aux municipalités sur les programmes de gestion des matières résiduelles.

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2008-74

Sur proposition de M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M^{me} Jean-Marie Matte, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE

SECRÉTAIRE